



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question écrite n° 33498

Texte de la question

M. Christophe Bouillon interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le projet d'extension d'environ 17 kilomètres de la liaison autoroutière reliant Rouen à la ville de Barentin, afin de prolonger ce tronçon jusqu'à Ecalles-Alix et parfaire ainsi la connexion à l'autoroute A 29. Cette extension permettrait de boucler de manière définitive la liaison autoroutière venant du Havre et du nord, achevant ainsi le contournement de Rouen, *via* le pont Flaubert, directement relié à l'autoroute menant à Paris. Alors qu'en 1999, les études pointaient le passage de plus de 18 000 véhicules/jours sur l'axe de l'actuelle RD 6015 (ex RN15), la fréquentation n'a depuis cessé de croître. Aussi, à l'aune des débats qui s'engagent dans le cadre du Grenelle de l'environnement porté par lui, il lui paraît fondamental de pouvoir le sensibiliser sur ce projet. Il tient à rappeler l'ancienneté de ce projet, dont la DUP de 1998 a déjà été prorogée à deux reprises, jusqu'en 2013, qu'en amont les études ont été approuvées par décisions ministérielles, que par ailleurs, il y a une unanimité et un véritable consensus des élus locaux, pour porter favorablement cette autoroute, dont le concessionnaire, la SAPN, avait été sollicité à travers un contrat d'entreprise avec l'État et qu'enfin, les collectivités départementale et régionale ont d'ores et déjà pris les engagements d'accompagner financièrement cette réalisation. Il comprendra l'incongruité si, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le Gouvernement, qui doit par conséquent se prononcer à nouveau sur l'utilité de ce barreau de 17 kilomètres, venait à émettre une décision inverse, qui renierait 20 ans d'avis favorable de la part de l'État à ce projet. C'est pourquoi, il considère qu'il est crucial pour notre territoire, de pouvoir d'ici à la fin de l'année, avoir l'assurance que la préfecture de Seine-Maritime puisse obtenir de la part du ministère le feu vert afin de relancer les appels d'offre, suite à l'issue infructueuse de ceux de 2007, pour défaut de publicité. Aussi, il lui demande s'il peut d'ores et déjà apporter une garantie sur une suite positive qu'il réservera à ce dossier au regard des éléments exposés.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33498

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8930

Question retirée le : 9 décembre 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)